



16ème législature

Question N° : 17474	De M. Jean-Pierre Taite (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > médecine	Tête d'analyse > Avenir de la gynécologie médicale	Analyse > Avenir de la gynécologie médicale.
Question publiée au JO le : 30/04/2024 Date de changement d'attribution : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Taite appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'avenir de la gynécologie médicale en France. Si on ne peut que se réjouir du rétablissement de cette spécialité en 2003 qui a conduit à la formation de plus de 1000 nouveaux médecins, force est de constater que la gynécologie médicale est toujours menacée et la santé des femmes reste en danger, principalement pour les jeunes femmes. La gynécologie médicale est essentielle : contraception, dépistage et suivi des cancers ou IST, diagnostique et traitement de l'endométriose, accompagnement de la ménopause, IVG, etc. Le nombre de postes créés est loin de répondre aux besoins et ne compense pas les départs à la retraite. En 2007, on comptait 1 945 gynécologues médicaux en exercice ; en 2023, pour plus de 30 millions de femmes en âge de consulter, il n'y en a plus que 816 et 11 départements en France n'en ont aucun ! Le Comité de défense de la gynécologie médicale a fait une demande de rendez-vous auprès du ministère. Il soutient leur demande et souhaite savoir quelles sont les intentions de Mme la ministre pour sauver cette spécialité qui accompagne les femmes tout au long de leur vie.